

NOS AGRÉMENTS ET CERTIFICATIONS

Suivez votre formation chez ECF PRO VIGIER Montluçon en toute confiance

Nos certifications et agréments vous garantissent des contenus et systèmes d'évaluation de qualité.



Agrément préfecture pour les Permis BE, B96, B1, B, C, C1, CE, D, N° E 12 003 1504 0 délivré par la préfecture de l'ALLIER en juillet 2022 (validité jusqu'en juillet 2027).

Agrément préfecture pour animer les stages de sensibilisations à la sécurité routière n° R 14 003 0001 0 en date du 24 Juin 2019



Agrément pour l'organisation de session d'examen conduisant au Titre Professionnel de Conducteur de Transport en commun sur route, de Conducteur de Transport Routier de Marchandises sur Porteur, de Conducteur de Transport Routier de Marchandises sur Tous Véhicules par le préfet de Région Auvergne Rhône-Alpes (validité selon agréments).

Arrêté portant sur l'agrément pour dispenser la Formation Professionnelle initiale et continue des Conducteurs de Transport Routier de Marchandises FIMO/FCO/Passerelle Marchandises en date du 11 septembre 2019 (validité jusqu'au 1er mars 2024) par le préfet de région Auvergne Rhône-Alpes.

Arrêté portant sur l'agrément pour dispenser la Formation Professionnelle initiale et continue des Conducteurs de Transport de Voyageurs FIMO/FCO/Passerelle Voyageurs en date du 16 septembre 2023 (validité jusqu'au 16 septembre 2028) par le préfet de région Auvergne Rhône-Alpes.



Certification CACES® ECF Services sur les recommandations R482 Engins de chantier cat A, B1, C1, F, G, R485 Chariots de manutention gerbeurs à conducteur accompagnant cat 2, R486 Plateformes élévatrices mobiles de personnel cat A, B, C, R489 Chariots de manutention automoteurs à conducteur Cat 1 A, 3, 5, et R490 Grues de chargement Poste fixe + Option Télécommande sous le numéro" ICSCAC 0128" (national).



Centre d'examen Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) au sens de l'article 22 de l'Arrêté du 15 février 2012 reconnus par le Ministère de la Transition Ecologique (MTE)



Agrément délivré par l'INRS, l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, N°14 38296/2018/SST-01/0/02 le 27 Mars 2023



Partenaire de l'APTH pour les formations "Matières Dangereuses" (ADR). APTH Agréé par le ministère des transports : Arrêté ministériel du 27 octobre 2017 – NOR : TREP1730325A.



Certification ISO 9001 version 2015" applicable aux OF" N°2017/ 77354.6 (certification collective).



L'ECF Vigier est certifiée Qualiopi depuis octobre 2021. La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'action suivantes : ACTIONS DE FORMATION